



## **COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS**

### **Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 avril 2006**

**Présidence : Monsieur Maximilien BERNHARD, Président.**

**La Municipalité est au complet.**

**Monsieur le Président souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue les Conseillères et Conseillers, le Syndic et les Municipaux, les représentants de la presse, le public présent, ainsi que les téléspectateurs.**

#### **1. APPEL**

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs Catherine CARP, Barbara CRIBLET, Valérie JAGGI WEPF, Marceline MILLIOUD, Martin BARAGANO, Roland BUTTIKER, Bouzid DERRADJI, Daniel HOFMANN, Raoul IBANEZ, Walter MULLER, Jean-Noël PASTEUR, Christian PAULI, Dino PETIT, Luka RADIC, Yan ROSSIER, Jean-François TROYON, Dominique VIQUERAT, Yves VUAGNIAUX, Pierre WYSSBROD.

Se sont excusés :

Mesdames et Messieurs Catherine CARP, Valérie JAGGI WEPF, Marceline MILLIOUD, Martin BARAGANO, Bouzid DERRADJI, Daniel HOFMANN, Walter MULLER, Jean-Noël PASTEUR, Christian PAULI, Jean-François TROYON, Dominique VIQUERAT, Yves VUAGNIAUX, Pierre WYSSBROD.

Absents :

Madame et Messieurs Barbara CRIBLET, Roland BUTTIKER, Raoul IBANEZ, Dino PETIT, Luka RADIC, Yan ROSSIER.

**Monsieur le Président :**

L'appel nous apprend que le quorum est atteint et je déclare donc la séance ouverte.

## 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2006

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

## 3. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

### **La minute de réflexion :**

Trente-trois pourcents, c'est le taux de participation de nos concitoyens à l'occasion des élections communales du 12 mars dernier. Un Yverdonnois sur trois seulement s'est déplacé aux urnes pour le renouvellement de nos autorités. Petit signe d'encouragement tout de même, c'est 1.5% de mieux qu'en 2001. Mais on est encore loin des plus de 50% de taux de participation lors de certaines votations fédérales. Se pose dès lors la question de savoir pourquoi les deux tiers de nos concitoyens ne font usage de leur droit de vote lors d'élection. Les causes sont multiples : oubli, désintérêt pour la chose publique, etc. Il est dès lors important que notre Conseil se rapproche de la population à chaque fois que cela est possible, comme cela ce fut le cas lors de la présentation publique du projet de réaménagement des rives du lac à la Marive ou lors des séances d'information pour les élections communales qui ont eu lieu à fin 2005 et début 2006, notamment en vue d'informer les communautés étrangères. La politique des petits pas permettra sans doute, dans ce cas précis, d'accroître régulièrement le taux de participation de quelques pourcents en sensibilisant les abstentionnistes sur leur responsabilité civique. J'en viens par conséquent au point suivant des communications.

### **Séance de Conseil communal en plein air :**

Lors de sa séance du 27 mars dernier, le Bureau a décidé de prévoir la séance du Conseil communal du 1<sup>er</sup> juin prochain sur la Place Pestalozzi, si la météo s'y prête. Ce sera une occasion supplémentaire de se rapprocher de la population. Une décision interviendra toutefois 24 heures à l'avance, en fonction des prévisions météo. Il nous paraît en effet difficile, pour des raisons évidentes, de tenir une séance sous la pluie. Une telle décision évitera également de devoir démonter le matériel une demi-heure avant le début de la séance. En cas de doute, la séance se déroulera à l'intérieur de l'Hôtel de Ville. A noter que le Bureau avait proposé à la Municipalité de mettre sur pied une assermentation à ciel ouvert. Pour diverses raisons, le projet ne pourra malheureusement pas se concrétiser.

### ***A vous la Parole !***

Le 2 février dernier, le Bureau a effectué un vote consultatif concernant *A vous la parole !* une demi-heure de démocratie participative. A une courte majorité et passablement d'abstentions, notre Conseil a indiqué qu'il ne souhaitait pas poursuivre l'expérience. Plusieurs conseillers ont insisté sur l'aspect trop rigide de la forme actuelle d'*A vous la Parole !* Le Bureau en a tenu compte, ne souhaitant toutefois pas abandonner le principe de permettre à nos concitoyens de rencontrer

une délégation de Conseillers communaux. Le Bureau a trouvé une solution plus souple et plus conviviale, et souhaite pour cela utiliser le journal communal *BONJOUR*. Il proposera donc à l'administration communale d'ajouter ce qui suit dans le journal *BONJOUR* :

1) Adresse électronique et No de tél. professionnel de notre secrétaire Claudine Rieben en indiquant que les citoyens désireux de rencontrer une délégation du Conseil communal sont priés de la contacter. Une fois le contact établi, notre secrétaire informera les présidents de groupe à ce sujet. Il suffira aux citoyens d'indiquer le sujet sur lequel ils souhaitent s'entretenir avec les conseillers. Ils n'auront plus à présenter une requête écrite dans un délai imparti. Si le délai est néanmoins trop court pour s'assurer de la présence de conseillers, par exemple lorsqu'un citoyen téléphonera la veille d'une séance du Conseil communal, la rencontre aura lieu avant la séance du mois suivant.

2) Ajout des nos de tél. des différents dicastères communaux, afin que nos concitoyens puissent s'adresser directement aux bonnes personnes lorsqu'ils auront une question à poser à l'administration communale.

La liste n'est pas exhaustive, et toute autre proposition sera la bienvenue. Nous espérons que ces informations permettront de faciliter les contacts entre la population et les autorités communales, et de fait les rapprocher.

#### **Courrier électronique de Madame Bernadette RICCI :**

Le 3 avril dernier, j'ai reçu un courrier électronique de Madame Bernadette RICCI concernant la coupe des arbres qui a eu lieu derrière la piscine couverte. La question a été transmise à la Municipalité en la priant de répondre directement à l'intéressée.

\* \* \* \* \*

Au point 9 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une question de Monsieur le Conseiller Roland FAVRE
- Une question de Monsieur le Conseiller Gilles VERDON
- Une motion de Monsieur le Conseiller Roger RANDIN
- Une question de Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS
- Une question de Monsieur le Conseiller Walter ECKINGER
- Une question de Monsieur le Conseiller Jacques FIVAZ

#### 4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

##### **Monsieur le Président :**

Le Conseil communal n'a pas reçu de communication écrite de la part de la Municipalité. Celle-ci aurait-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

##### **Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Oui, Monsieur le Président.

Permettez-moi tout d'abord de vous transmettre les chaleureuses salutations de votre Municipalité. Celle-ci souhaite communiquer sur des événements survenus dans un établissement scolaire de la Ville.

#### COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS concernant

des événements survenus dans un établissement scolaire de la ville

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Tout comme vous, la Municipalité a appris par la voie de la presse de ces derniers jours que des affaires de mœurs impliquant des élèves seraient survenues dans l'un des établissements scolaires de la Ville.

Cette affaire a suscité une émotion et des inquiétudes bien compréhensibles, surtout auprès des parents des élèves fréquentant cet établissement, et cette émotion et ces inquiétudes sont partagées par la Municipalité.

Une enquête est actuellement en cours sous l'autorité de la juridiction des mineurs.

Etant donné que des mineurs sont en cause et que le souci de les préserver doit l'emporter sur toute autre considération, il ne paraît pas opportun de développer cette question dans un débat public, télévisé en direct de surcroît.

La Municipalité veillera néanmoins à ce que les parents des élèves fréquentant cet établissement soient tenus au courant dans la mesure nécessaire, dès que possible et dans la mesure où l'enquête en cours le permettra.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de cette communication.

**5. PRÉAVIS NO 02/06 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 429'000.- POUR RACCORDER À INTERNET TOUS LES P.C. DES BÂTIMENTS SCOLAIRES DE LA COMMUNE. (MONSIEUR DAVID WULLIAMOZ, RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur David WULLIAMOZ donne lecture des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Madame Delphine PERRET NAGUIB, Messieurs Jacques MARTIN, Christian PAULI, Michel WERKLE, Bart WIND, David WULLIAMOZ.

**La discussion est ouverte sur l'article 1** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité moins une abstention.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité moins une abstention.

**La discussion est ouverte sur l'article 3** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** :

**Monsieur Guy ANGELOZ** :

Il me serait agréable de savoir combien de PC seront installés par classe ?

**Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL** :

En principe, au niveau secondaire, il s'agira d'un PC par classe et au niveau primaire, ce sont deux à trois postes individuels qui seront installés. Au niveau secondaire, ce sont plus des travaux individuels de recherche, raison pour laquelle il y a des différences entre ces deux niveaux.

**Monsieur Guy ANGELOZ** :

Je remercie Monsieur le Municipal pour sa réponse.

**Monsieur Pierre-André MICHOD** :

Je désire émettre un souhait par rapport à ce préavis. Je comprends tout à fait que le Service informatique de notre Ville n'ait pas voulu engager des frais d'étude importants pour cerner de plus près le coût de ces installations et de câblage. Le calcul par extrapolation se justifiait donc.

Cependant et comme le relève le point 4.2.2 du rapport de la Commission, le calcul présenté est approximatif et en votant ce montant de Fr. 429'000.-, nous offrons une bonne marge de manœuvre. Un appel d'offres auprès d'entreprises spécialisées sera fait et ainsi la Municipalité pourra se décider à octroyer les travaux sur une base beaucoup plus précise et rigoureuse.

J'émetts donc le vœu que notre Municipalité nous informe par communication du montant réellement prévu pour ces travaux une fois l'adjudication faite et si cela est aussi possible, de l'entreprise ayant obtenu le mandat.

Par avance, je remercie la Municipalité.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Effectivement, nous procéderons comme le veulent les règles des marchés publics, par appel d'offres auprès des entreprises spécialisées dans la branche et nous ne manquerons pas de vous renseigner, comme vous le souhaitez.

J'aimerais faire un rapide calcul : Fr. 429'000.- pour 4'000 enfants scolarisés, cela représente Fr. 10.- par année et par élève, si on amortit sur dix ans ; je crois que c'est tout à fait raisonnable pour uniformiser et homogénéiser la formation. Mais votre question portait sur des points qui vous seront communiqués en temps utile.

**Monsieur Pierre-André MICHOD :**

Je remercie Monsieur le Syndic de sa réponse. Je n'ai pas de calculette, mais en effet, par élève c'est un investissement qui est faible. C'est quand même un investissement conséquent pour du câblage et c'est vrai que l'on n'a pas pu tout calculer ; c'est pour cela qu'on apprécierait de savoir si vraiment on arrive à moins de Fr. 429'000.-.

La parole n'est plus demandée et **ce préavis no 2 est accepté à l'unanimité moins une abstention.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux nécessaires pour raccorder à Internet tous les P.C. des bâtiments scolaires de la commune;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 429'000.- lui est accordé à cet effet;

Article 3 : La dépense sera inscrite au compte no 3539 et amortie en 10 ans au plus.

**6. PRÉAVIS NO 05/06 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 2'377'000.- POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DE GRAVELINE. (MONSIEUR PATRIK DURUZ, RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Patrik DURUZ donne lecture des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Madame Joëlle MONNIN, Messieurs Jean-Marc COUSIN, Patrik DURUZ, Jacques FIVAZ, Nunzio INDULSI, Jean-Hugues SCHÜLÉ, Gilles VERDON.

**La discussion est ouverte sur l'article 1 :**

**Monsieur André PERRET :**

Je ne suis pas contre ce crédit, car je pense que cette rue va devoir se faire, mais j'ai une question quant à son planning d'exécution. En effet, si je prends le plan qui a été mis avec le préavis, on voit une rue qui part de la rue du Valentin ; sur un premier tiers, elle jouxte un quartier d'habitations déjà construit. Ensuite, sur les deux tiers pratiquement, elle est au milieu des champs pour aboutir à rien du tout. J'entends par là, elle ne débouche sur rien aujourd'hui et je me pose la question de savoir s'il s'agit de la réaliser en une fois directement maintenant ou si la Municipalité ne devrait pas finalement ne faire qu'une partie de cette route, dans une première étape, de telle manière à couvrir les besoins, à savoir à assurer l'accès au plan de quartier aux Isles. Si je prends le plan de quartier aux Isles, j'imagine qu'il va se développer depuis la ville en direction de la plaine. On peut donc déjà construire un certain nombre de bâtiments ces prochaines années.

Or, j'ai vécu - il y a fort longtemps maintenant, puisqu'on me l'a rappelé la dernière fois - des investissements qui avaient été faits et qui étaient restés 20 à 25 ans sans déboucher sur aucune alimentation de bâtiments à construire à l'époque, dans l'immédiat. On se rend compte qu'on est finalement tributaire de la conjoncture et de l'investisseur qui maîtrise ce plan de quartier aux Isles et qui a certainement aujourd'hui des vellétés de construire. Ces vellétés vont durer jusqu'à quand ? Cela, bien malin celui qui pourra le dire.

Et enfin, cette route devrait rejoindre une route qui à mes yeux, n'a pas encore obtenu l'autorisation de se réaliser. Ce qui veut dire que l'on risque de se trouver pendant une décennie, voire plus, avec une route magnifique, qui débouche au milieu des marais, sur rien.

Ce que je demande à la Municipalité, c'est de connaître quelle est sa politique et quelle est sa volonté. Est-ce qu'elle a la volonté de réaliser une première étape pour desservir le quartier ? Je le comprends, il faut qu'on desserve ce quartier aux Isles qui peut se développer. Si la rue des Trois Lacs se réalise rapidement ou si les bâtiments du plan de quartier se réalisent, de poursuivre dans la foulée la fin de la chaussée, ceci sur une longueur totale, si j'ai bien compris, de 440 mètres.

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Cette rue se fera en deux fois. Vous avez le plan, en vert sur votre schéma, et nous devons faire la route pour alimenter le quartier, comme l'a dit le Conseiller PERRET. La superstructure sera prête sur ce tracé vert. Dans cette zone, des permis de construire sont en attente des travaux de la rue pour pouvoir commencer les travaux.

Nous continuerons l'installation de la tuyauterie dans la zone jaune, mais nous ne finirons pas la rue et il n'y aura pas de superstructure. On va jusque là car pendant les travaux au quartier des Isles, nous devons faire un pont sur le canal pour que les camions ne viennent pas par la rue du Midi et par le quartier des Pugessies, mais que l'alimentation nécessaire aux travaux de génie civil se fasse par l'extérieur du quartier des Isles, direction les Moulins, Kiener, pour éviter l'engorgement de la rue du Midi et de l'entrée des Pugessies.

Je ne sais pas si j'ai répondu complètement à votre question.

**Monsieur André PERRET :**

Merci de cette explication, car elle n'apparaît pas dans le préavis et j'avais souci qu'on réalise une rue qui ne serve finalement peut-être que dans une décennie.

La parole n'est plus demandée et **cet article 1 est accepté à une évidente majorité.**

**La discussion est ouverte sur l'article 2 :**

**Monsieur Pascal BLUM :**

J'ai une question concernant l'estimation des coûts. A la page 7 du préavis, on nous dit que la réalisation de l'étape un est prévue sans la pose de la couche d'usure, que le montant correspondant n'est par conséquent pas compté dans le devis. Je n'ai pas très bien compris pourquoi.

Par ailleurs, j'ai bien compris qu'à la page 8, quand on nous parle de pose définitive du tapis routier, il s'agit bien de cette fameuse couche d'usure. Si c'est le cas, il semble qu'on la construise néanmoins en été 2008 et je ne comprends pas très bien pourquoi elle n'est pas au devis.

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Je ne suis pas très sûr d'avoir compris votre question, mais je pense que la superstructure se fait de toute façon une année après la stabilisation du terrain et de la route. Je crois que c'est la réponse que je peux vous donner.

**Monsieur Pascal BLUM :**

Je vais peut-être poser la question en deux temps. La première question est :

- Est-ce que la couche d'usure, mentionnée à la page 7, c'est bien le tapis routier définitif mentionné à la page 8 ?

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

La couche d'usure sera prise quand on fera la deuxième étape ; c'est pour cela qu'elle n'est pas dans le préavis.

**Monsieur Pascal BLUM :**

J'ai encore besoin d'une précision. Cela veut dire que vous allez revenir devant le Conseil pour la deuxième étape de la route avec la couche d'usure ?

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Bien entendu, vu que le projet de route jusqu'à l'avenue des Trois Lacs n'est pas prévu.

**Monsieur Pascal BLUM :**

Merci.

La parole n'est plus demandée et **cet article 2 est accepté à une très forte majorité.**

**La discussion est ouverte sur l'article 3 :**

**Monsieur Pascal FER :**

Le paragraphe à la page sept du préavis concernant Swisscom me laisse songeur.

Je peux comprendre que l'on offre aux fournisseurs de transmission de données la possibilité de poser leurs câbles en même temps que les travaux de réfection d'une chaussée, pour éviter des chantiers, donc des inconvénients récurrents.

Néanmoins, facturer Fr. 20.- le mètre, soit environ Fr. 20'000.- pour le tout, dans notre cas, me paraît particulièrement bon marché. En effet, si l'on prend seulement en compte les travaux de terrassement, au prix de Fr. 177'000.-, si on les divise par cinq, soit pour l'eau, gaz, électricité, eaux usées et Swisscom, chaque prestataire devrait payer environ Fr. 35'000.-, c'est-à-dire 75% plus cher que le prix facturé à Swisscom.

C'est pourquoi je demande à la Municipalité de m'expliquer sur quelle base elle facture Fr. 20.- le mètre à Swisscom et dans quelle mesure pourrait-on facturer un prix plus réaliste ?

**Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :**

Ces Fr. 20.- le mètre courant sont définis dans une convention habituelle, usuelle, car il faut savoir que parfois, ce n'est pas Swisscom ou Cablecom qui passent dans nos fouilles, mais c'est l'inverse. Nous demandons aussi de pouvoir bénéficier de leur fouille et c'est un échange de bon procédé entre Swisscom, Cablecom et le Service des Energies.

On ne va donc pas se tirer un auto goal non plus et si l'on devait rompre cette convention et augmenter ce prix, c'est clair que le jour où on va leur demander de passer dans leurs fouilles, ils vont faire la même chose.

Donc autant rester d'une façon consensuelle à ces Fr. 20.-.

**Monsieur Pascal FER :**

Merci Monsieur le Municipal. Néanmoins, est-ce que statistiquement l'on ne pourrait pas examiner la chose et voir dans quelle mesure la Commune contribue plus à Swisscom que le contraire ?

**Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :**

Je ne voulais pas intervenir, parce que vous avez absolument raison. Il existe certainement une statistique ; on sait combien de mètres nous avons utilisés, combien ils en ont utilisés et on pourrait faire le delta. Je peux répondre une prochaine fois si vous le souhaitez. C'est aussi un travail de Commission de gestion et il n'y a aucun problème pour répondre à cette question, mais pas ce soir.

Mais je pense que ce sont des peanuts Monsieur FER !

**Monsieur André PERRET :**

Je ne veux pas allonger sur le point qui vient d'être discuté, mais il faut peut-être aussi tenir compte du fait que les tuyaux qui sont mis dans les fouilles ne sont pas de même dimension, ne sont pas situés au même endroit. Donc, faire une division simplement par cinq unités, puisqu'il y a cinq tuyaux qui passent est un tout petit peu simpliste.

C'est un peu plus compliqué que cela et je pense que les Fr. 20.- doivent correspondre à peu près à la dimension, proportionnellement parlant, de l'élément qui est mis en place.

La parole n'est plus demandée et **cet article 3 est accepté à l'unanimité.**

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :** la parole n'est pas demandée et **ce préavis no 5 est accepté à l'unanimité moins une abstention.**

Vu ce qui précède,

**LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre le réaménagement de la rue de Graveline.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 2'377'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée aux comptes :

1440 « Rue de Graveline, STE » pour Fr. 1'626'000.-

4139 « Rue de Graveline, SEY » pour Fr. 751'000.-

Elle sera amortie par prélèvement au fonds d'épuration pour les collecteurs (Fr. 585'000.-), sur 20 ans pour l'électricité et sur 30 ans pour le solde de la dépense.

**7. PRÉAVIS NO 06/06 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 875'000.- POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE À LA ROUTE DE LAUSANNE, AU DÉBOUCHÉ DE LA RUE DES CHAMPS-LOVATS ET DE LA RUE DES CONDÉMINES. (MONSIEUR VASSILIS VENIZELOS, RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur VENIZELOS donne lecture des remarques et des vœux de la Commission, puis des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Madame Karine GRIN, Messieurs Claude JACCARD, Olivier MAIBACH, Kurt MENDE, Charles-Eugène MOUQUIN, remplaçant Serge LOVEY, Jean-Marc PERNET, Vassilis VENIZELOS.

**La discussion est ouverte sur l'article 1** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité moins une abstention.

**La discussion est ouverte sur l'article 3** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 4** :

**Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ** :

Je pense aux commerçants yverdonnois ; la Municipalité peut-elle nous renseigner si les divers commerces prévus ou déjà installés paient des impôts à Yverdon-les-Bains ?

Concernant le permis de construire pour Aldi, à quoi en sont les discussions ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER** :

Vous n'êtes pas sans imaginer que les négociations concernant la participation de ces commerces au financement du giratoire n'ont pas été sans certaines difficultés. Il a fallu démontrer l'importance de ce futur ouvrage pour l'exercice des activités de ces commerces. C'est clair que ce giratoire va non seulement permettre l'accès à ces commerces, mais également permettre l'accès aux entreprises qui sont déjà sur place et sécuriser ces accès. Il va également rendre fluide le trafic sur la route de Lausanne.

En ce qui concerne le paiement d'impôts, je ne pourrais pas vous répondre dans le détail, mais je présume et je peux vous rassurer quand même que Migros, pour prendre une des entreprises qui est déjà installée, paie des impôts à Yverdon-les-Bains. Quant aux autres entreprises, j'imagine également que par le jeu des répartitions, ces entreprises paieront des impôts, mais je peux volontiers vous répondre à une date ultérieure, après vérification, Monsieur le Conseiller.

Pour ce qui est des négociations avec Aldi, qui serait donc le deuxième discounter allemand qui s'installerait sur le site, la Municipalité a actuellement bloqué le permis de construire, car elle a décidé de vérifier un certain nombre de conditions. Suite à une étude qu'elle a mandatée auprès d'un Bureau d'ingénieur de circulation, il s'agit de vérifier l'impact du trafic généré par ce nouveau commerce, qui serait le troisième dans le secteur, sur l'axe de la route de Lausanne et précisément sur le giratoire. C'était un deuxième point qu'il s'agissait de vérifier et c'est après avoir pris connaissance de ces conclusions et avoir vérifié également l'adéquation du projet avec le règlement sur les constructions de cette zone que la Municipalité se prononcera définitivement.

Voilà, Monsieur le Conseiller, Mesdames et Messieurs, ce que je souhaitais apporter.

**Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :**

Je remercie Monsieur le Syndic de sa réponse et on attend la suite des événements.

**Madame Suzanne ROETHLISBERGER :**

J'aimerais demander que lorsqu'on fera les trottoirs, que ce ne soit pas des trottoirs cassés comme on a à la rue Haldimand, mais des trottoirs à plat, car avec nos scooters électriques, ce n'est pas drôle de descendre ces trottoirs.

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Je peux vous rassurer, on mettra toute notre attention pour qu'il y ait des trottoirs plats, avec des descentes, pour favoriser les personnes à mobilité réduite.

La parole n'est plus demandée et **cet article 4 est accepté à l'unanimité.**

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :**

**Monsieur Pierre-André MICHOUUD :**

J'aimerais réagir à un point des remarques et vœux de la Commission qui ont été lus tout à l'heure par Monsieur VENIZELOS, concernant le souhait que « la Municipalité négocie plus activement la participation financière ».

Monsieur le Syndic en a parlé tout à l'heure, cela a été ardu. On a ici un ouvrage qui est payé à raison de deux tiers par des privés. Je pense que l'effort a déjà été conséquent, sachant que les notions de réseaux routiers sont toujours à la charge d'une commune et je crois que là, on a vraiment un bon résultat. Je ne crois pas qu'on peut demander à chaque entreprise qui s'installe sur Yverdon de construire ses routes et ses giratoires, même si elle génère de la circulation. Négocier plus me paraît vraiment difficile.

**Monsieur Vassilis VENIZELOS :**

Je me permettrai de répondre à Monsieur MICHOU. Je ne voulais pas mentionner cette loi dans ce rapport, mais puisque vous me lancez la pierre, je l'accueille volontiers.

La loi sur l'aménagement du territoire et des constructions précise, en son article 47, que si ce projet avait été conçu globalement, si la Municipalité avait décidé de faire un plan d'affectation pour cette zone, l'ensemble des frais d'équipements auraient été à la charge des privés.

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

On peut évidemment diverger d'opinion, mais je trouve au contraire que la Municipalité a remarquablement négocié cette affaire et je peux le dire d'autant plus aisément que je n'ai pas du tout participé à la négociation.

Il est vrai, Monsieur le Conseiller, que la loi peut obliger les centres commerciaux à participer à la totalité de l'investissement, mais lorsqu'il s'agit d'un centre commercial qui s'installe dans un périmètre qui n'est pas déjà traversé par une route qui, au surplus dans le cas particulier, il y a peu de temps encore, était une route cantonale en traversée de commune. Il y avait déjà une route existante avec un trafic important, on ne peut pas le nier, puisque c'est précisément le long de cette route que se sont implantées les stations SHELL et BP. Si des investisseurs ont réalisé des stations services, c'est qu'il y avait déjà un trafic qui passait à cet endroit.

Par conséquent, si on s'était heurté à l'opposition des centres commerciaux, lorsque la Municipalité leur a demandé de participer financièrement à la réalisation du giratoire, on aurait dû passer par un périmètre de plus value et compte tenu du trafic antérieur existant, on n'aurait pas pu réclamer plus que la moitié de la valeur de l'investissement. On a obtenu les deux tiers, soit 16% de plus de ce à quoi on aurait eu droit.

**Monsieur Vassilis VENIZELOS :**

Nous n'allons pas rentrer dans un débat trop long, mais étant donné qu'il y a changement de destination - je vous laisserai lire l'article 47 de la LATC, Monsieur TREYVAUD – il y avait effectivement matière à faire un plan d'affectation dans cette

zone et l'article précise clairement que les frais d'équipements auraient été à la charge des privés.

La parole n'est plus demandée **et ce préavis no 6 est accepté à l'unanimité**

Vu ce qui précède,

## LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre l'aménagement d'un carrefour giratoire à la route de Lausanne, aux débouchés de la rue des Champs-Lovats et de la rue des Condémines;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 875'000.- lui est accordé à cet effet;

Article 3 : La dépense sera imputée aux comptes suivants :

no 1'441 "	giratoire Champs-Lovats, STE"	Fr.	727'000.-
no 4'141 "	giratoire Champs-Lovats, SEY"	Fr	148'000.-

Article 4 : La dépense nette, après déduction de la participation de tiers, concernant la partie électrique des travaux sera amortie en 20 ans au plus; celle concernant la chaussée, les réseaux d'eau et de gaz sera amortie en 30 ans au plus, celle concernant l'épuration sera amortie par prélèvement au fonds.

<b>8. PRÉAVIS NO 07/06 CONCERNANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LES ÉGOUTS. (MONSIEUR JEAN-DAVID CHAPUIS, RAPPORTEUR)</b>
---

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Jean-David CHAPUIS donne lecture des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Madame Rachel JOSEPH, Messieurs Guy ANGELOZ, Pascal BLUM, Pedro CAMPS, Jean-David CHAPUIS, Jean-Paul GIROUD, Philippe PAVID.

**La discussion est ouverte sur l'article 1** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

L'article 3 n'appelle pas à votation **et la discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : la parole n'est pas demandée et ce préavis est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

### LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : Le règlement communal sur les égouts est modifié comme suit à son article 17 :

Texte actuel :

c) Perception de la taxe

**La taxe est due par le propriétaire du bâtiment et elle fait l'objet d'un bordereau distinct de celui de la facturation d'eau par les Services industriels. La taxe est perçue pour l'année civile sur la base de la consommation d'eau relevée sur le compteur d'eau des Services industriels pour l'année précédente.**

Nouveau texte :

c) Perception de la taxe

**La taxe est due par le propriétaire du bâtiment. Elle est perçue pour l'année civile sur la base de la consommation d'eau relevée sur le compteur d'eau du Service des énergies.**

Article 2 : Cette modification entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006. En conséquence, la facturation de la taxe d'épuration de l'année 2006 se fera sur la base de la consommation d'eau en 2006, tandis que la facturation de la taxe d'épuration de l'année 2005 se fera encore sur la base de la consommation d'eau de l'année 2004.

Article 3 : L'approbation du Département de la sécurité et de l'environnement est réservée.

**9. PRÉAVIS NO 08/06 CONCERNANT L'ACCEPTATION DE LA SUCCESSION DE MADAME CARMEN HARTMANN. (MONSIEUR CLAUDE-ALAIN ROMAILLER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR)**

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER donne lecture de la totalité du rapport de la Commission.

**La discussion est ouverte sur l'article unique** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : la parole n'est pas demandée et ce préavis no 8 est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission des finances, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

**Article unique** : La Municipalité est autorisée à accepter, au nom de la Commune d'Yverdon-les-Bains et sous bénéfice d'inventaire, l'institution d'héritier du tiers de la succession de Madame Carmen Hartmann, décédée le 15 avril 2005.

**10. PRÉAVIS NO 10/06 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 332'000.- POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE FOURRIÈRE À VOITURES ET BATEAUX SUR LA PARCELLE COMMUNALE NO 1303, SISE À LA RUE DES PRÉS-DU-LAC. (MONSIEUR PASCAL FER, RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Pascal FER donne lecture des conclusions du rapport de la Commission.

**La Commission était composée de** : Mesdames Martine FREY TAILLARD, Françoise WEISSBRODT, Messieurs Bouzid DERRADJI, Pascal FER, Jean-Noël PASTEUR, Yves RICHARD, Walter MULLER.

**Monsieur Stéphane BALET :**

Lors de notre séance de préparation du Conseil, le groupe Socialiste s'est posé la question sur le bien-fondé de ce préavis : on aimerait bien ouvrir une discussion sur une non entrée en matière. En effet, si vous prenez votre préavis à la page 3, on demande 45 places et un peu plus loin, et là je citerai le préavis, il est noté : « *Nous pouvons supputer que nous mettons en fourrière, sur une année, 30 voitures, et que sur ce nombre, 5 voitures ne sont pas récupérées le même jour par leur propriétaire, mais deux jours plus tard* ».

Bien sûr, il y a la satisfaction platonique et là je cite aussi le préavis : « *... de voir le domaine public débarrassé d'objets peu esthétiques* ». Est-ce que cela justifie une fourrière de cette taille ? En conséquence et sous réserve d'explications modifiant notre point de vue, le groupe Socialiste propose une non entrée en matière sur ce préavis.

**Monsieur le Président :**

Nous sommes donc en présence d'une demande de non entrée en matière et j'ouvre la discussion sur cette demande.

**Monsieur André PERRET :**

Je voulais intervenir dans le même sens que mon préopinant, à savoir au sujet de la disparité entre le nombre de places qui nous sont demandées et le nombre de véhicules qui sont censés y être entreposés. Sur une trentaine, il y en a cinq qui devraient rester deux jours, 25 qui devraient rester une journée, cela fait l'équivalent de trois voitures par mois, en étant généreux, dont même pas une ne devrait rester une nuit.

Donc Fr. 332'000.- pour une si faible utilisation, cela me paraît une réponse superfétatoire. Si l'on veut faire des économies, on a le moyen d'en faire à moindre coût et il y a toujours la possibilité de venir avec un projet qui soit adapté aux réels besoins.

**Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**

Comme vous le savez, le Comptoir d'Yverdon vient de fermer ses portes et ce Comptoir était un lieu privilégié pour les contacts, Monsieur le Syndic ne dira pas le contraire, puisqu'il nous a soutenus dans ce sens-là.

Lors de ce Comptoir, j'ai eu la chance d'avoir différents contacts avec nos concitoyens, entre autre une personne proche de l'ancien responsable de ce travail de fourrière et ma question va au Municipal : vu les conséquences financières pour la Commune, est-ce que le responsable de la Municipalité a personnellement parlé avec la personne qui faisait ce travail ou non ?

De ce fait, je soutiendrai l'intervention de mes collègues, parce que je crois qu'il y a moyen de discuter et la discussion n'a pas vraiment été approfondie avec l'ancien propriétaire.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Nous avons, régulièrement devant ce Conseil, traité de problèmes de voitures, d'épaves, de voitures qui squattaient le domaine public, de voitures soit qui n'avaient pas de plaques, soit qui avaient des vitres cassées ou des pneus crevés, ou encore qui se trouvaient dans un état plus ou moins avancé de décomposition sur le domaine public.

Le deuxième cas de figure, c'est les voitures dont les conducteurs n'ont pas respecté une signalisation d'interdiction de parquer, pour une manifestation, et qui doivent être ôtées pour permettre à la manifestation et au cortège de pouvoir avoir lieu. Il faut donc bien trouver de la place et actuellement, comme il a été précisé dans le préavis et expliqué en Commission, la Police d'Yverdon-les-Bains procède en toute illégalité à un déplacement du véhicule pour aller le déplacer ailleurs ou à une épave d'aller la mettre un peu plus loin dans une zone blanche du domaine public, simplement parce qu'on n'a pas de fourrière. Les privés qui faisaient ce travail-là n'ont plus envie d'avoir ces tensions avec les gens qui venaient récupérer leur véhicule, d'avoir la place squattée par ces véhicules qui ne sont pas forcément une carte de visite pour leur entreprise non plus et c'est donc une difficulté.

Cela concerne donc les voitures mal parquées, les voitures abandonnées, les voitures en décomposition plus ou moins avancée. C'est valable aussi pour les bateaux ; je rappelle qu'il y a actuellement une fourrière à bateaux qui appartient au Canton. Cette fourrière va disparaître, elle est dans le secteur de la Matelote, près de la zone d'hivernage. Pour ceux qui vont se promener là-bas, ce n'est pas non plus une carte de visite pour la ville d'Yverdon, parce qu'il y a non seulement des bateaux, mais des bers qui ont été abandonnés depuis belle lurette et on ne sait pas qu'en faire. En discutant avec le garde-port actuel, il prie de tous ses vœux que le Conseil suive la proposition de la Municipalité, qui permettra aussi de faire pression sur les propriétaires de ces embarcations et bers en disant que s'ils ne déplacent pas ou qu'ils n'entretiennent pas son matériel, ils vont se le faire embarquer.

Il peut y avoir encore d'autres éléments. Il peut y avoir des remorques et celles-ci prennent un certain volume, il peut y avoir des camions. Vous avez pu voir qu'il y a certains véhicules, de toutes sortes de provenance, qui squattent le domaine public dans certains secteurs, au mépris de toute la législation et s'il n'y a pas moyen de pouvoir embarquer ces véhicules, il n'y a pas moyen de se faire respecter non plus.

Pourquoi cette grandeur ? C'est simplement une opportunité de terrain. Il n'y a pas seulement une raison ou une vérité mathématique, mais ce qui a été mis dans le texte est le fruit de ce qui s'est passé ces derniers temps. On pourrait très bien imaginer une explosion des véhicules abandonnés, une explosion de ces bers à

bateaux et que la Commune puisse avoir un lieu pour déposer tous ces véhicules, voire d'autres choses, me semble être extrêmement intéressant.

C'est vrai, Mesdames et Messieurs, qu'il n'y a pas seulement une vérité mathématique, mais il y a une opportunité d'utiliser un terrain communal, aux fins qui nous sont proposées. Si vous prenez votre plan, il a été mis un certain nombre de cases sur toute la longueur, jusqu'au bout de la parcelle de la Commune. On peut bien l'utiliser comme bon nous semble ; ce n'est pas un parking payant avec des cases marquées. On peut simplement dire que sur cette surface-là, il y a un potentiel qui va dans ce sens-là, mais qui peut s'exploiter par un dépôt d'autres matériaux, à un endroit protégé, contrôlé ; un endroit également protégé visuellement, puisque vous avez vu que nous avons la volonté de faire en sorte qu'il ait une certaine allure et que cela ne ressemble pas à une déchetterie.

Je comprends votre souci de l'économie des deniers publics et c'est aussi notre souci. Mais si l'on veut faire une fourrière à bateaux et voitures, voire camions, nous devons sécuriser ce fond et évidemment, cela renchérit les coûts. Il doit y avoir une possibilité de récupérer les fuites d'huile et autres de ces véhicules, pour ne pas aller polluer le domaine public, ainsi que le petit canal qui se trouve à proximité.

C'est pourquoi, bien que cela soit peut-être un peu long pour une discussion d'entrée en matière, je vous invite évidemment à entrer en matière et de poursuivre la discussion.

**Monsieur Yves RICHARD :**

Comme l'a dit le Municipal, il y a longtemps que nous demandons une fourrière. Il faut aussi savoir qu'un véhicule récupéré, sans plaques et sans propriétaire, doit être stationné au minimum une année ; c'est la loi qui le dit.

Donc, le groupe Radical demande l'entrée en matière de ce préavis.

**Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**

Je crois que ma question n'a pas obtenu de réponse. Il semblerait que les tractations n'ont pas été jusqu'au bout avec l'ancienne personne et cela vaudrait la peine d'aller plus loin. Il semble que cette personne semble avoir eu des problèmes de communication, non seulement avec les gens qui viennent récupérer leur voiture, mais aussi avec le responsable de la Police, qui a parlé avec lui.

J'invite la Municipalité à reprendre contact avec cette personne et à étudier vraiment s'il n'y a pas des solutions, qui seraient bien évidemment moins chères si elle continuait avec une personne privée.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

On n'a malheureusement pas la même information, Monsieur le Conseiller. L'ancien privé qui collaborait avec la Police municipale a renoncé à offrir cette prestation. Il ne veut plus la faire ; il est d'accord d'aller chercher les véhicules, mais il n'est plus d'accord de les stocker.

Si nous nous sommes retrouvés devant cette problématique, c'est à cause de cette nouvelle situation, qui a obligé la Municipalité à chercher une alternative. S'il a changé d'avis entre temps, ce n'est pas plus rassurant, car il pourrait encore changer d'avis et nous nous retrouverions dans une situation identique dans quelques mois.

Je vous invite encore une fois à procéder à une entrée en matière.

**Monsieur Pascal BLUM :**

Je n'ai pas entendu que mes collègues soient contre le fait qu'on ait une fourrière, mais plutôt sur la question du dimensionnement. Il est vrai que lorsque l'on voit ce nombre de places et que dans votre propre préavis, vous écrivez que ces véhicules ne restent pas dans cette fourrière, ou très peu de temps, on peut vraiment se demander pourquoi il faut autant de place pour stocker des véhicules.

**Monsieur Pascal FER :**

Je trouve que la situation actuelle n'est pas acceptable, sur deux plans. Le premier est l'équité de traitement, étant donné que les gens ne sont pas traités actuellement de façon équitable ; renvoyer ce préavis aux calendes grecques ne va que faire poursuivre cet état de fait. D'un autre côté, sur le plan de la pollution ; en effet, que ce soit auprès du garagiste ou du dépanneur actuel, ou que ce soit le déplacement des véhicules sur la voie publique ailleurs, on va continuer de polluer la Cité.

C'est pour cela que je vous propose d'entrer en matière.

**Monsieur Pierre-André MICHOUUD :**

Je comprends qu'au niveau mathématique, il puisse y avoir, aux yeux de certains Conseillers, trop de place. Je vois plutôt qu'on a ici une parcelle placée dans un endroit qui se prête parfaitement bien à ce pourquoi elle est destinée. Qu'il y ait en effet comme une rangée de d'oignons de nombre de places, soit 42, qui vous paraît trop, je crois qu'il faut voir sous l'aspect de la parcelle ; on est en train d'aménager une parcelle pour pouvoir stocker entre autres des véhicules, des bers, des camions ou ne je ne sais quoi d'autre qui pourrait gêner. Je pense que c'est vraiment ergoter d'imaginer de partager la parcelle 1302 en deux pour créer moins de places, on va faire quoi du reste ?

Du moment qu'on fait des travaux, on peut le faire jusqu'au bout et j'invite le Conseil à entrer en matière.

**Monsieur André PERRET :**

J'inviterai Monsieur MICHOUUD à poursuivre ce raisonnement sur l'ensemble des parcelles communales qui aujourd'hui ne servent à rien, vous avez, Messieurs les membres de la Municipalité, devant vous un nombre impressionnant de préavis à nous faire passer. Si la raison de réaliser 45 places, c'est la dimension de la parcelle, alors où va-t-on ? Ou on couvre des besoins et il y a une dimension à donner pour couvrir ces besoins, ou alors c'est ça qui limite la dimension de l'intervention et ce n'est pas parce que la parcelle fait 1000 mètres carrés qu'il faut prévoir ce nombre de places. Si je suis votre raisonnement, si la parcelle en avait 5000, on aurait dû prévoir 200 places. Ce n'est pas du tout dans cet esprit-là qu'on peut faire avancer les choses.

On parle aussi d'équité de traitement... c'est quoi l'équité de traitement en la matière ? Si on pouvait m'expliquer, cela pourrait peut-être éclairer ma lanterne.

**Monsieur Pierre-André MICHOUUD :**

On ne va pas commencer à voter pour des places. Je ne pense pas que la Commune va prévoir une parcelle de 5000 m<sup>2</sup> pour mettre des places, il faut avoir une logique. C'est la situation et la forme de la parcelle qui veut cela ; vous pouvez faire quoi d'autre sur cette parcelle, si vous n'en prenez que la moitié ? Ce n'est pas 42 places, c'est de la place pour mettre des voitures ; pour stocker un camion, cela va prendre deux places de voitures.

**Monsieur André PERRET :**

Ce qui me gêne beaucoup, c'est qu'on dépense Fr. 332'000.- pour quelques épaves. A 10% par année, ce n'est plus Fr. 30'000.- par année, pour quelques épaves dont on ne connaît souvent, à l'entendre, même pas les propriétaires. Au bout de l'opération, on met tout à la décharge ! Je ne sais pas si au niveau privé, on peut gérer ses affaires ainsi ; si les privés géraient leurs affaires ainsi, ils n'iraient pas bien loin.

**Monsieur Yves RICHARD :**

Je crois que ce n'est le fait de gérer les affaires privées, mais à Yverdon, il y a un gros problème qui se pose avec ces voitures. Une décision a été prise un jour par l'ensemble du Conseil et il fallait prévoir une fourrière pour ces engins. A présent, on est en train de tout remettre en question ; la dimension de la parcelle, le nombre de véhicules. A mon avis, on a besoin de cette fourrière et ce n'est pas par rapport à la dimension de la parcelle. Il y a un endroit qui se prête très bien, c'est vrai que l'infrastructure au sous-sol coûte très cher, mais tout le monde est conscient qu'on se trouve dans une zone où on doit faire des infrastructures au niveau pollution.

Je ne vois pas pourquoi on remet en question un préavis qui est vraiment utile ; ou alors on ne réalise pas ce préavis et on laisse les voitures dans les rues ; on interviendra alors encore cinq ou six fois cette année, en disant : aux Philosophes, il y a trois voitures qui traînent, à Plaisance, il y a trois voitures qui traînent... Je crois qu'il y a une décision qui doit être prise ce soir : éliminons ces cadavres qui traînent dans notre Ville.

Osons voter ce préavis, malgré son coût peut-être élevé, mais il faut être conscient qu'on ne peut pas stocker de voitures sans prévention.

**Madame Gloria CAPT :**

On a besoin d'une fourrière, vous le savez tous. On est intervenu depuis des années en disant que les citoyens en avaient marre de voir des voitures abandonnées dans toute la Ville. Il y a de nombreux coins dans cette Ville où il y a des voitures abandonnées. Il faut une fourrière, qu'elle ait 40 ou 45 places ; pour une ville de bientôt 26'000 habitants, 45 places, ce n'est rien du tout, surtout quand on doit les stocker pendant un an.

On vous dit et on vous répète que les privés ne veulent pas de cette tâche, ce qui est bien normal et je les comprends. On va les mettre dans une fourrière, là où elles doivent être et encore une fois, avec 26'000 habitants, je pense que 45 places, c'est très peu. Il y a sans doute bien plus de voitures abandonnées, si on commence à examiner les coins de la ville et je vous invite à entrer en matière, sur un objet dont on a besoin.

**Monsieur Pascal BLUM :**

Madame CAPT, vous n'avez pas lu le préavis, c'est marqué 30 voitures par année et pas 45. La deuxième chose que je voulais dire, c'est que si on demande aux privés de mettre 30 ou 45 places à disposition, je comprends qu'ils ne veulent pas faire le travail. Je n'ai pour l'instant toujours pas entendu une justification d'un investissement de Fr. 330'000.- qui correspond à un dimensionnement qu'on nous propose.

Je suis désolé, cela ne joue pas et je vous encourage à ne pas entrer en matière sur ce préavis et à demander à la Municipalité de nous en proposer un qui soit correctement dimensionné.

**Monsieur André PERRET :**

Je suis étonné d'entendre qu'il y a autant de voitures abandonnées sur le domaine public de la ville d'Yverdon. Une voiture sans plaque sur le domaine privé, vous ne pouvez pas aller l'enlever, Madame CAPT et ça, je pense que vous êtes d'accord avec moi. Donc, s'il y a une quarantaine de voitures qui sont des épaves sur le domaine public actuellement à Yverdon, que fait la Police depuis un certain nombre d'années ? Je n'y crois pas du tout et c'est une fausse argumentation.

**Madame Gloria CAPT :**

Monsieur PERRET, qui êtes-vous pour vous substituer aux spécialistes qui vont sur le terrain et qui vont examiner la situation ? Si on vous dit qu'on a besoin d'une fourrière à 45 places, c'est quand même, j'imagine, que les gens qui ont préparé ce préavis et ont fait l'enquête savent de quoi ils parlent.

Je ne pense pas que vous êtes habilité à savoir combien de voitures et je ne pense pas que vous passez vos dimanches à quadriller la Ville pour compter combien il y a de voitures. Si vous l'avez fait, merci de nous le dire maintenant ; comme ça, on vous prendra aussi pour un spécialiste !

**Monsieur Stéphane BALET :**

Je ne pensais pas qu'on en arrivait là et franchement, je suis navré. Je n'arrive pas à me faire une idée si l'on doit entrer en matière ou pas. Pour quelle raison je n'arrive pas à me faire cette idée-là ? Parce que le préavis qui est présenté est incomplet. On est censé nous présenter des documents qui nous permettent de prendre des décisions. Où est-ce que c'est marqué dans ce préavis tout ce qu'on vient de discuter, c'est-à-dire le nombre d'épaves qui traînent dans la Ville ? Je ne suis pas un spécialiste non plus et je ne me balade pas le dimanche pour regarder le nombre d'épaves, je vous l'accorde.

Si vous me dites qu'il y a plein d'épaves qu'il faut déplacer, qu'il y a plein de camions qui squattent le domaine et qu'il faut les déplacer aussi et qu'il y a besoin de toutes ces places, mettez-le sur votre préavis et on l'acceptera.

**Monsieur André PERRET :**

Je n'ai aucune prétention d'être un spécialiste, ce qui n'est pas le cas de Madame CAPT. Le chiffre de 40 à 45, ce n'est pas moi qui l'ai donné, c'est Madame CAPT qui nous a dit qu'il y avait plein d'épaves dans la Ville et que ça correspondait pour une ville de 26'000 habitants, à 45 places. J'ai simplement dit que dans le préavis, on parle d'une trentaine de véhicules par année, dont cinq qui restent deux jours.

Je n'ai rien dit de plus que cela... alors si Madame CAPT peut elle me prouver, en tant que grande spécialiste qui passe ses dimanches à compter les épaves, qu'elle en a bien compté 40, je veux bien entrer en matière.

**Monsieur Yves-Olivier JACCARD :**

Pour travailler tous les jours en collaboration avec la Police, je peux vous dire que chaque semaine, la Police intervient pour des épaves. Je pense que pour 30 places, il est nécessaire d'avoir ces places et cela rendra un grand service à la Ville. Cela donnera aussi une plus grande propreté à cette jolie ville.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je ne crois pas que le sujet effectivement est de se battre sur le nombre de places, on l'a dit. On a cherché un terrain qui pouvait se prêter à ce genre d'affectation. C'est difficile et vous savez que les terrains, sur Yverdon, sont difficiles à trouver. On en a un qui appartient à la ville d'Yverdon, qui est d'une forme effectivement très particulière, qui est difficilement constructible, qui se trouve à un endroit qui n'est pas le plus avenant de la Ville pour en faire autre chose que cette destination et cela permet de déposer, entre autres, des véhicules, des voitures et d'autres éléments, comme je vous l'ai dit avant.

Prenons ceci comme une zone de stockage de toutes sortes d'éléments qu'on n'aurait pas envie de laisser traîner sur le domaine public. Il y a un certain nombre de voitures ; ce nombre est forcément fluctuant. On peut vous mettre quelque chose dans le préavis et tout d'un coup, la donne peut changer, dans six mois ou une année, je n'en sais rien. Soyons aussi prospectif et ne faisons pas quelque chose de trop petit qui pourrait nous faire regretter d'avoir travaillé avec une vision trop étroite.

Je répète, pour ceux qui vont dans le secteur de la Matelote, le nombre de véhicules, de bateaux, de bers qui sont stationnés là-bas et qui pourraient aller dans ce secteur-là, c'est impressionnant. Il y a vraiment beaucoup de ces véhicules, de ces objets qui sont en mauvais état. Je répète qu'indépendamment des voitures, cela peut servir pour les bateaux, les bers, les camions, les remorques et peut-être pour autre chose que la ville d'Yverdon aurait besoin d'éliminer du domaine public.

Considérons que l'on fasse une zone de stockage, appelez-là comme vous le voulez, mais qui nous permette notamment d'éliminer les véhicules qu'on a cité jusque là, et s'il vous plaît Mesdames et Messieurs, veuillez bien entrer en matière, c'est mon vœu.

**Madame Heidi BOTTERON :**

Il y a une chose qu'on n'a pas relevé et je le regrette, ce sont les parkings sauvages. Admettons qu'il arrive un incendie et qu'une ambulance doive accéder aux immeubles, il n'y a pas de possibilité. On ne va pas sauter du sixième étage, parce que les ambulances et le Service du feu n'auront pas accès aux immeubles.

**Monsieur Pierre-François BRAND :**

J'ai une question qui pourrait nous aider à débattre sur ce sujet épineux. J'aimerais avoir une estimation de la surface de la fourrière à bateaux cantonale à la Matelote et la surface en mètres carrés de ce terrain, afin qu'on puisse comparer.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je ne connais pas la surface, mais pour avoir mis un bateau à hiverner dans ce secteur, je dirais qu'il y a bien entre 15 et 25 embarcations qui n'ont rien à y faire qui

étaient soit des éléments naviguant à une époque, soit des bers. Uniquement avec cela, on a de fortes chances de pouvoir remplir la moitié de cette célèbre fourrière dont on débat depuis un moment.

C'est pour cela que je crois que l'on n'aura aucune difficulté et aucun scrupule à pouvoir utiliser cette fourrière.

**Monsieur Pierre-André MICHOU** :

Pour répondre à Monsieur le Conseiller BRAND, je pense, pour avoir passé plusieurs là-bas, que cette fourrière à bateaux doit bien faire environ 400 m<sup>2</sup>, soit 20 sur 20, si ce n'est pas 20 par 30 et il y a en effet plus d'une vingtaine de bateaux. Cette fourrière n'est pas belle et il est vrai que si on pouvait l'enlever, ce serait quand même plus joli pour la région.

**Monsieur André PERRET** :

J'aimerais juste donner un élément complémentaire. On a entendu ce soir qu'il s'agissait de la fourrière cantonale. Je ne sais pas si la Municipalité mène des discussions pour supprimer la fourrière cantonale au profit de la fourrière communale. D'autre part, les bateaux qui sont dans cette fourrière y sont depuis des années et si j'ai bien compris, il faudrait les débarrasser. Si je comprends bien, on pourrait vider la fourrière cantonale.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER** :

Monsieur le Conseiller PERRET, qui a eu l'honneur de siéger dans le même bureau que moi, partage certainement aussi le principe qui consiste à dire : « Gouverner c'est prévoir ».

Là, nous devons anticiper ; nous construisons cette fourrière pour de nombreuses décennies et sans imaginer une augmentation du parc automobile, imaginons toutefois un simple exemple. Je ne le souhaite pas bien sûr, mais : un carambolage général sur l'autoroute sur le territoire yverdonnois, il faut libérer rapidement cette autoroute, il faut trouver pour un ou deux jours un endroit pour stocker ces véhicules... je puis vous assurer qu'on sera très heureux de pouvoir mettre ces places à disposition.

On pourrait effectivement ne construire que 25 places. On le sait aussi, en ne construisant que 25 places, cela coûtera plus cher le jour où il faudra rallonger cette fourrière. Je crois qu'il y a là vraiment une réalité, on investit sur le long terme et je vous invite, bien évidemment, comme l'ensemble de la Municipalité, à entrer en matière et à admettre ce préavis.

La parole n'est plus demandée et **l'entrée en matière de ce préavis est acceptée à une évidente majorité.**

**Monsieur le Président :**

Nous reprenons donc à l'article 1.

**La discussion est ouverte sur l'article 1** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 3** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :****Monsieur Pierre-André MICHOUUD :**

Je me permets de faire une proposition s'il s'avère que dans les années à venir il y a trop de places, c'est de jouer la carte de la région et d'aviser d'autres communes comme Grandson, Chavornay, Orbe, qui n'ont peut-être pas de fourrière, qu'on a de la place à disposition. On ne va pas faire du tourisme d'épaves, mais cela peut toujours être quelques sous qui rentrent dans la caisse, en proposant ces services à d'autres communes.

La parole n'est plus demandée et **ce préavis no 10 est accepté à une évidente majorité.**

Vu ce qui précède,

**LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1** : La Municipalité est autorisée à aménager une fourrière à voitures et à bateaux sur la parcelle communale n° 1303, aux Prés-du-Lac.

**Article 2** : Un crédit d'investissement de Fr. 332'000.- lui est accordé à cet effet.

**Article 3** : La dépense sera financée par la trésorerie générale, amortie en 30 ans au plus, et imputée au compte n° 3605 « Fourrière ».

## 11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS

### **Questions de Monsieur Roland FAVRE (Affichage des résultats lors des élections - Bus mis à disposition des sociétés sportives).**

J'avais deux questions, mais la première, je la mettrai sous forme de vœu.

Lors des élections du Conseil communal et du premier tour de la Municipalité, celui qui avait la clé du pilier public devait l'avoir au fond de sa poche, étant donné qu'il a fallu attendre jeudi pour trouver les résultats affichés au pilier public. On a pu venir les voir le lundi à l'Hôtel de Ville, puisqu'ils étaient scotchés sur la belle porte de l'Hôtel de Ville, alors qu'il y a des grands panneaux d'affichage à l'intérieur.

Je ne sais pas à qui je dois émettre ce vœu : au Bureau, à la Municipalité, au Greffe, à la Police, mais il me semble que les anciens présidents qui sont dans la salle, comme votre serviteur, peuvent vous dire que dans l'heure qui suit les résultats, ils doivent être affichés proprement et clairement au pilier public, et non pas quatre jours après.

Ma deuxième question est un peu plus délicate. Il s'agit du véhicule 331'985, livré par un garage de Lenzburg, couvert d'affiches de réclames de commerçants d'Yverdon. Je me pose la question de savoir si c'est vraiment le but d'une commune de mettre à disposition un « crouille » véhicule de 8 places passagers, une équipe de juniors ne pouvant y monter, puisqu'il y a 9 places avec le chauffeur ; un véhicule qui n'a pas de tachygraphe, qui peut être conduit par n'importe qui, au bénéfice d'un permis de voiture, ce qui n'empêcherait pas le conducteur de boire deux bières si l'équipe a gagné - je peins le diable sur la muraille - alors qu'à Yverdon, il y a trois ou quatre entrepreneurs qui entretiennent au minimum une vingtaine de minibus de 12 à 15 places et qui sont parfaitement aptes à faire cela le samedi et le dimanche.

Le problème, c'est que ce bus, qui porte fièrement les couleurs d'Yverdon et du Service des sports, je le trouve bien, mais il en faudrait quinze le samedi, ce qui veut dire qu'il y aura énormément de déçus et très peu d'heureux et vous allez au devant de gros problèmes. Vous allez me dire, dans la réponse, qu'ils ont déjà ça à Vevey ou ailleurs, c'est possible, mais je trouve indécent que l'on enlève cela à ces transporteurs qui, en majorité, font des transports d'élèves, qui ont des chauffeurs à disposition avec des permis qui leur permettent de transporter jusqu'à 17 personnes dans leur bus et on les laisse sur le carreau.

### **Monsieur le Président :**

Avant de passer la parole à la Municipalité, je souhaite tout de même donner des précisions, puisque je me sens interpellé en tant que responsable du Bureau électoral, concernant l'affichage des résultats des élections.

Ces derniers ont été communiqués au poste de police effectivement le dimanche en fin de soirée. Le Bureau électoral a délégué l'un de ses huissiers à cet effet. Il a demandé aux policiers d'afficher les résultats au pilier public le lundi matin, en insistant sur la ponctualité de l'affichage, du fait que plusieurs de nos concitoyens se rendent habituellement à cet endroit pour prendre connaissance des résultats.

Force est de constater, comme l'a dit Monsieur le Conseiller, qu'ils n'étaient toujours pas affichés le jeudi matin, soit quatre jours après que le Bureau électoral a communiqué ces résultats.

Voilà pour ce qui est du Bureau électoral. Je donne maintenant la parole à la Municipalité, si elle souhaite éventuellement compléter ce que je viens de dire.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Si j'ai bien compris, la Police n'a pas fait correctement son travail et je vous prie d'accepter les excuses de la Municipalité et les miennes en particulier.

**Monsieur le Président :**

Elles sont acceptées, Monsieur le Municipal.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Pour ce qui est du bus, j'aimerais préciser effectivement pourquoi et comment nous en sommes arrivés à accepter la proposition de la société Fortuna. Cette dernière contacte les collectivités publiques pour leur proposer de mettre à disposition un bus, qui peut être utilisé à convenance des administrations et donc de la Commune, aux conditions suivantes :

- Elle met donc un bus à disposition gratuitement ; la commune a à s'acquitter de l'entretien et des assurances. Ce bus est financé avec de la publicité et Fortuna contacte des sociétés, en principe locales ; charge à elles évidemment d'accepter ou non ce support publicitaire.

Evidemment, vous l'avez dit, Monsieur le Conseiller, ce n'est pas tout à fait la même chose que les sociétés de professionnels, qui oeuvrent tous les jours dans la ville avec de grandes compétences. Ces sociétés de professionnels, on les utilise, la Municipalité va continuer à les utiliser et ce n'est pas tout à fait le même créneau. Vous l'avez dit aussi, c'est une petite goutte d'eau que ce bus dans le secteur des transports des différentes sociétés et il y aura encore un grand travail à faire pour transporter les différents partenaires et les membres des différentes sociétés.

Nous avons accepté, principalement partant du constat suivant : les sociétés n'ont pas toutes les moyens de se payer des bus, elles sollicitent donc souvent les parents

qui font office de taxis, non seulement pour les entraînements, mais aussi pour véhiculer les jeunes le week-end à différentes compétitions en Suisse romande et même sur le territoire suisse notamment.

Ce n'est pas toujours facile pour tous ces clubs, de toujours trouver des parents disponibles tous les week-ends pour véhiculer ces gamins aux quatre coins de la Suisse. Nous avons alors décidé de donner simplement un petit coup de pouce aux différentes sociétés et nous sommes effectivement partis sur les sociétés sportives. Par la suite, nous nous sommes dit aussi que si d'autres sociétés, qui ne sont pas sportives, peuvent avoir l'utilité de ce bus, elles pourront aussi en profiter. C'est un bus de neuf places, huit plus une ; c'est déjà plus grand qu'une, deux ou trois voitures de parents qui viennent en couple et qui prennent encore deux ou trois gamins. Evidemment, on n'a pas calqué le bus sur une équipe de foot, de rugby ou autre. On a simplement prévu un bus qui permet à tout un chacun, avec un permis normal, de pouvoir conduire ce bus.

La réservation se fait par le Service des sports et je vais en profiter pour donner les explications classiques. On peut en faire qu'une seule à la fois pour éviter qu'une société ne réserve tous les jeudis ou tous les vendredis et bloque l'opportunité aux autres sociétés de pouvoir l'utiliser. Nous avons aussi limité à trois jours, partant du principe que dans la grande majorité des cas, ils partent le vendredi, au maximum jusqu'au samedi. Si par hasard, ils en avaient besoin pour un camp particulier, j'imagine que tout est possible, mais le cadre est un maximum de trois jours.

Nous demandons 30 centimes le kilomètre et, contrairement à ce qui a été mis dans la presse, ce n'est pas plus Fr. 50.-, mais 30 centimes le km. minimum Fr. 50.-. Si le trajet est de 200 km, cela va représenter Fr. 60.-.

Par rapport à ce qui a été dit avant, ce n'est pas une concurrence, parce que ce n'est pas une prestation totale. On met le bus à disposition, mais il faut encore le piloter. Les sociétés qui oeuvrent actuellement et qui fournissent cette prestation-là fournissent non seulement le bus, mais aussi le pilote. Il y a toutes sortes de sociétés dont les membres utilisent cette possibilité-là, simplement parce qu'ils décident d'aller profiter d'un bon souper quelque part ou que sais-je, et ils n'ont pas envie de prendre le risque de conduite pour le retour et ils prennent donc le bus avec des sociétés de professionnels qui les ramènent. Nous ne sommes pas du tout dans ce créneau-là. Nous n'offrons pas une prestation de taxi : nous mettons simplement un bus à disposition de la collectivité, pour tous ceux qui se trouveraient en difficulté de transport, notamment au niveau des sociétés sportives.

Ce n'est donc pas dans un but de concurrence, mais simplement dans un but d'aider les différentes sociétés, sportives ou autres, d'Yverdon. C'est bien ainsi que j'aimerais que cela soit compris ; il n'y a pas de volonté de nuire à qui que ce soit, mais plutôt de rendre service.

**Monsieur Roland FAVRE :**

Je remercie Monsieur le Municipal des Sports pour sa réponse.

Il y a à peu près 130 sociétés locales ; on peut en écarter d'emblée 80, soit toutes celles comme la fanfare ou autre, car il n'y aura pas de place pour elles. Il reste 50 sociétés sportives ; sur ces 50, certaines ne demanderont peut-être jamais le bus, mais 30 sociétés auront pas mal de concours à l'extérieur et voudront ce bus. Je ne sais pas comment vous allez répondre à la demande sans décevoir les gens... c'est ça le problème. L'idée est louable, mais elle ne sert à rien et je maintiens que c'est de la concurrence déloyale.

**Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :**

L'Union des sociétés locales s'est réunie hier soir au restaurant de la Plage. On a parlé de ce bus du Service des sports. Monsieur le Municipal CARRARD a présenté la situation et tout le monde a applaudi à cette proposition.

C'est donc bien pour les sociétés locales et en particulier pour le comité, lorsqu'il fait sa course annuelle et qui pense au 0,5 ; il aura ainsi un bus pour rentrer.

**Monsieur le Président :**

Merci Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ ; je prends note que c'est vous qui conduirez le bus !

**Monsieur Roland FAVRE :**

C'était la petite partie humoristique... je pense bien qu'il peut servir à cela. Qui est-ce qui pourra en disposer ? Peut-être vous parce que vous êtes bien placé !

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Gilles VERDON (Motion déposée concernant l'interdiction de fumer dans tous les bâtiments communaux)**

Cette question s'adresse à la Municipalité. Il y a bien des mois de cela, j'avais déposé une motion visant l'interdiction de fumer dans tous les bâtiments communaux... pas de nouvelle.

La complexité, ou plutôt le peu de complexité de cet objet me rend interrogatif sur les raisons de ce manque de rapidité. Certes, il n'y a pas le feu, mais tout de même la Municipalité pourrait-elle me renseigner sur l'avancée des travaux et j'espère, comme le veut le petit dicton, que ce « pas de nouvelle est un présage à une bonne ». Merci par avance pour votre réponse.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

J'aimerais rassurer Monsieur le Conseiller VERDON. Ce sujet a été traité déjà à plusieurs reprises, notamment dans le cadre des travaux du Greffe. Il faut savoir que nous sommes également en réorganisation de locaux au sein de l'Hôtel de Ville et on peut imaginer que dans le cadre de la réorganisation de ces locaux, on pourrait également diffuser quelques règles, comme on l'a fait d'ailleurs pour la récolte des déchets, en introduisant des mini déchetteries dans les différents étages.

Rassurez-vous, ce dossier est en cours et il y a très peu de fumeurs, en tout cas au Greffe.

\* \* \* \* \*

**Motion de Monsieur Roger RANDIN (Prise en charge par la Municipalité des frais de garde des jeunes enfants pendant les activités liées à un engagement au sein du Conseil communal)**

Tous les partis politiques sortent d'une phase de recrutement de nouveaux candidates et candidats pour le Conseil communal. Il s'agit là d'une procédure qui, on peut l'imaginer, n'a pas été de tout repos pour l'ensemble de la classe politique yverdonnoise.

Dans notre société actuelle, non seulement il y a de plus en plus de familles monoparentales, mais les conditions de travail font aussi que les conjoints ne sont plus aussi disponibles qu'autrefois pour faire les « baby sitter ». Il convient aussi de préciser que la proche famille, comme les grands-parents, ne sont plus aussi disponibles pour un coup de main qu'à une époque pas si éloignée ; nombreux sont ceux qui habitent une autre région ou ont eux-mêmes de nombreuses occupations, travail, loisirs, etc.

Afin d'attirer dans notre Conseil communal de nouvelles personnes très intéressantes par leur catégorie d'âge, car défendant les besoins des aspirations des jeunes et surtout des jeunes familles, je demande à la Municipalité de bien vouloir étudier la prise en charge des frais de garde des jeunes enfants pendant les activités liées à un engagement au sein du Conseil communal.

J'invite la Municipalité à présenter, d'ici à la fin de l'année un règlement d'application qui en fixe les modalités pratiques.

En acceptant cette motion, nous donnerons un signal positif à nos jeunes concitoyennes et concitoyens et je vous remercie d'avance de votre attention.

**Monsieur le Président :**

J'ouvre la discussion sur cette motion.

Personne ne demande la parole et nous allons voter sur la prise en considération de cette motion.

Vu le vote visiblement très serré, nous allons procéder au comptage des voix et je prie les scrutateurs de se tenir prêts.

**Résultat du vote** : par 41 OUI, 39 NON, et une abstention, **vous venez d'accepter de renvoyer cette motion à la Municipalité.**

\* \* \* \* \*

### **Question de Monsieur Jean-Louis KLAUS (Dépistage des mauvais traitements envers les enfants)**

Tout d'abord voici quatre précisions.

- 1) Les enseignants et enseignantes, directeurs d'établissements scolaires assument parfaitement leur rôle en ce qui concerne le dépistage des mauvais traitements envers les enfants ; ils font un travail remarquable.
- 2) Les questions qui vont suivre ne s'avèrent ni politiques ni populistes.
- 3) Les réponses à ces questions nous permettront de mieux appréhender les nombreuses possibilités existantes pour encore mieux déceler ces mauvais traitements.
- 4) Ces questions pourraient être posées à l'échelon supérieur, au Canton, mais je persiste à croire que c'est dans le terrain que le travail doit être peaufiné, au niveau de chaque établissement scolaire en utilisant toutes les possibilités offertes.

Voici donc les questions :

- L'association Dino collabore-t-elle avec les directions des établissements scolaires de notre Ville ? Dino est une association qui s'occupe d'enfance en détresse.
- Le numéro de téléphone « SOS Enfants » est-il visible et placardé dans chaque établissement scolaire ?
- L'ODES, Office des écoles en santé, est-il sollicité régulièrement pour aider et conseiller à la prévention ?
- Notre Municipalité, actuelle et future, sera-t-elle encline à promouvoir une ou des conférences pour les enseignants, voire tout public, avec le Délégué à la prévention des mauvais traitements envers les enfants ?

- L'association Pro Familia est-elle régulièrement contactée et à quelle fréquence visite-t-elle nos établissements scolaires ?
- Les conseillers pédagogiques, médiateurs, infirmières scolaires, médecin scolaire sont-ils réunis dans un réseau facilitant les échanges suite à des cas douteux ou avérés de maltraitance ?
- Prochainement – on l'a voté ce soir - un certain nombre d'établissements scolaires seront reliés à Internet. Pourrait-on donner les liens utiles des sites concernant la prévention aux élèves ?
- Chaque établissement possède-t-il un formulaire permettant d'attirer l'attention du SPJ lors de sérieux doutes, ce formulaire garantissant l'anonymat ?

Conclusions : est-ce vraiment à l'école de faire tout cela ? Certes non ; les parents doivent aussi parler avec leurs gosses.... mais voilà, la situation qui prévaut aujourd'hui est ainsi.

J'espère, par ces questions, simplement sensibiliser chacun et chacune d'entre nous.

Les réponses, que nous attendons lors d'un prochain Conseil, nous permettrons, cas échéant, de choisir ou d'opter pour les meilleures préventions possibles et futures.

Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses.

**Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :**

Rassurez-vous, je vais faire court ; je prends note de vos questions, Monsieur le Conseiller et je vous répondrai lors d'une de nos prochaines séances.

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Walter ECKINGER (Changement du règlement scolaire qui permet de fumer dès 16 ans)**

Nous avons enfin, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, une loi qui interdit la vente de tous les produits de tabac pour les moins de 18 ans. Cette loi est une bonne chose, nous nous devons de protéger notre jeunesse dans la mesure du possible.

Pour une cohérence parfaite, est-il prévu de changer aussi le règlement scolaire qui permet la fumée dès 16 ans ?

Les automates à cigarettes seront-ils encore longtemps libres d'accès ? Je parle des automates dans le domaine public, Selecta, qui sont toujours remplis de cigarettes.

Merci de votre réponse.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je ne vais pas répondre pour la partie scolaire. Pour ce qui concerne les automates, je ne suis pas sûr de ma réponse et je vous propose de vous l'apporter lors d'une prochaine séance.

**Monsieur Walter ECKINGER :**

Merci, Monsieur le Municipal.

**Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :**

En ce qui concerne le règlement scolaire, il s'agit d'une compétence cantonale et il faut adresser votre demande au Canton, la Commune ne pouvant pas légiférer dans ce domaine.

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Jacques FIVAZ (Installation de chauffage à la colonie de Mauborget)**

Le 6 octobre, nous avons accepté le préavis no 28 concernant une demande de crédit d'investissement pour la remise à neuf des installations de chauffage à la colonie Bellevue à Mauborget.

Mes questions sont les suivantes :

- Ces installations ont-elles fonctionné à la satisfaction des responsables ?
- N'y a-t-il pas eu d'ennuis mécaniques avec le stockage des granulés de bois ?

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

Ces installations fonctionnent, à la satisfaction des utilisateurs et de ceux qui en ont la responsabilité. Il y a effectivement eu des problèmes de jeunesse, à la mi-décembre ; ces problèmes ont été résolus depuis lors. Il s'agissait de pellets ; je ne sais pas ce que c'est, mais on m'a dit que cela ressemblait à de la nourriture pour les lapins ! Si j'ai bien compris, ce sont des copeaux de bois destinés à être brûlés et qui ont connu un problème lors de l'ensilage.

Ce problème est résolu, l'installation fonctionne. En revanche, l'installation des panneaux solaires n'est pas terminée sur les toits, parce qu'on attend que la neige soit partie pour effectuer des travaux en toiture.

**Monsieur Jacques FIVAZ :**

Je remercie Monsieur TREYVAUD de s'être renseigné dans la journée pour pouvoir me répondre ce soir !

\* \* \* \* \*

**Question de Madame Suzanne ROETHLISBERGER (Accès rue J.-A. Venel 146 et 148)**

Je voudrais revenir sur le sujet de ma dernière intervention au sujet des barrières architecturales de la rue Jean-André Venel 146 et 148. Ce ne sont pas les architectes de la commune d'Yverdon-les-Bains que je voulais mentionner, mais bien les architectes indépendants, à qui je demande de respecter les plans tels qu'ils les soumettent à la Ville et de faire dorénavant les accès comme prévus selon la nouvelle loi.

Pour les personnes à mobilité réduite, je les en remercie d'avance, car des plans à la réalisation, l'AVACAH a encore beaucoup de travail dans notre Ville. Il y a malheureusement encore des bâtiments neufs qui ne sont pas conformes aux normes mentionnées.

Je vous remercie de m'avoir entendue.

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Michel WERKLE (Harmonisation des horaires scolaires - raison de la constitution d'un groupe de travail)**

Le quotidien *24 Heures* de ce jour nous apprend qu'un groupe de travail se penche, entre autre, sur l'harmonisation des horaires scolaires, un projet auquel j'adhère totalement.

Je suis en revanche nettement moins enthousiaste quant à la procédure employée. La Municipalité peut-elle renseigner ce Conseil sur la composition de ce groupe de travail, sur sa légitimité, sur son mode de rétribution et surtout pourquoi, alors qu'une Commission scolaire dûment nommée pour la législature en cours et représentative des groupes politiques composant ce Conseil existe, cette Commission n'a-t-elle pas été informée de la constitution de ce groupe de travail et encore moins conviée à y participer ?

**Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :**

Cet article est paru aujourd'hui dans le quotidien mentionné, suite à l'assemblée générale de l'Association des parents d'élèves d'Yverdon et région, qui a eu lieu mardi soir. Au cours de cette assemblée, l'association avait invité la responsable romande de l'école pour un horaire continu à venir présenter le travail de cette association, qui soutient les projets de ce type-là dans le canton de Vaud et en Suisse romande.

La journaliste fait état de la constitution d'un groupe de travail ; en fait, il ne s'agit pas d'un groupe de travail qui s'est penché sur la question, ce groupe de travail sera constitué par la suite. Il s'agit d'un travail qui a été mené par le Bureau de la Commission scolaire qui se réunit tous les quinze jours en collaboration avec les directions d'écoles.

Nous avons établi un premier cahier des charges des études à mener en vue de la mise d'œuvre de l'harmonisation des horaires scolaires dans un premier temps et éventuellement d'aller plus loin dans la révision complète de l'école pour les enfants. Ce cahier des charges a été soumis à deux ou trois bureaux pour voir s'il y avait sur le marché des gens prêts à remplir ces cahiers des charges ou à répondre à ce type d'appels d'offres. Nous avons eu les réponses et nous en sommes là aujourd'hui.

Le groupe de travail sera constitué de représentants de tous les milieux concernés, les milieux scolaires, comme les parents, comme la société civile, ou les directions d'école. Cela viendra dans un deuxième temps, probablement dans la deuxième moitié de cette année.

**Monsieur Michel WERKLE :**

Je remercie Monsieur le Municipal von SIEBENTHAL de sa réponse.

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Prévention de la grippe aviaire)**

Une sacrée grippe... Ma question s'adresse à la Municipalité et plus spécialement au dicastère de la Police au sujet d'une annonce parue dans la presse le 21 mars concernant une interdiction municipale : « *Prévention de la grippe aviaire* ».

En regard des risques potentiels, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains interdit la distribution de toute nourriture aux cygnes, canards et autres oiseaux aquatiques.

Cette annonce a surpris de nombreuses personnes en Ville et en particulier toutes celles et tous ceux qui régulièrement offrent leur vieux pain aux cygnes, canards et autres oiseaux aquatiques.

Pourquoi cette décision, surtout si l'on sait que trois jours après la publication de l'annonce, le vétérinaire cantonal, le Docteur J.-H. PENSEYRES informait toutes les municipalités du Canton, je cite « *Même si nous comprenons fort bien les raisons qui ont pu la pousser à prendre une telle décision, nous la regrettons, dans la mesure où, du point de vue sanitaire, une telle interdiction nous paraît disproportionnée par rapport aux risques encourus par le public. Si votre Commune devait être amenée à prendre une décision allant dans ce sens, nous vous demandons de bien vouloir consulter le vétérinaire cantonal avant toute publication* ».

La Municipalité a-t-elle pris la bonne décision face à une éventuelle pandémie prévisible et qui menacerait plus particulièrement le Nord vaudois ? La Suisse ne se trouve qu'à un degré trois d'alerte et un plan anti-pandémie ne serait déclenché que lorsque plusieurs cas de transmission à l'homme auraient été découverts dans notre pays. On parlera alors de virus peu meurtrier avec un degré d'alerte six.

Cette annonce a suscité un peu d'inquiétude auprès des habitués du bord du lac et je continue en demandant quelles seraient les mesures prises par le Canton et notre Municipalité en cas de début d'une éventuelle pandémie ? N'était-ce pas un peu alarmiste ?

On sait déjà que les agents, que je respecte bien entendu, appelés familièrement les poulets, ne sortent plus pour éviter la transmission du virus, ce qui facilite la circulation et surtout les parkings sauvages, et cause du retard pour l'affichage des résultats des élections, on en a parlé ce soir !

Ou alors la Municipalité sortante avait-elle peur de la grippe aviaire et de finir la législature en fourrière ?

Maintenant que les élections sont passées et trêve de plaisanterie, redevons sérieux, cette mesure est-elle encore valable ou sera-t-elle levée bientôt ? Voilà qui ferait plaisir aux fidèles pourvoyeurs de nourriture pour ces palmipèdes et oiseaux aquatiques.

**Monsieur le Président :**

Merci Monsieur le Conseiller ; les élections passées, les langues se délient !

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je vois que Monsieur le Conseiller vient de nous gratifier d'une magnifique envolée et ce n'est peut-être pas forcément possible pour tous les volatiles, puisque le Conseil fédéral a réintroduit la mesure qui fait que tous les différents volatiles doivent toujours rester à couvert et surtout à l'intérieur !

Vous savez tous que dans ce cas de figure, il y a eu une certaine polémique ; une agitation aussi, lorsqu'on a vu que les suspicions de cas de grippe aviaire commençaient à toucher l'Europe et ont touché la Suisse. Lorsque cela commence à toucher la Suisse, il est évidemment de notre devoir de savoir ce qu'il faudrait faire pour anticiper les problèmes qui pourraient se poser, le cas échéant.

Nous avons donc, par les Services de Police, contacté les Services du vétérinaire cantonal, qui eux, n'avaient pas d'avis. Nous avons ensuite contacté l'Office vétérinaire fédéral et ils avaient un avis et même une recommandation, que nous avons appliquée. Ils ont donc demandé aux communes de mettre en place cette mesure de prévention qui consiste à inviter les gens à éviter de distribuer du pain aux canards et différents palmipèdes du bord du lac, pour éviter des rassemblements et par là même des possibilités de propagation de la maladie.

C'est donc une mesure de prévention qui a été mise en place par la Municipalité. Comme toute mesure de prévention, nous devons suivre l'évolution des avis des spécialistes. Je ne sais pas si l'on doit retourner vers le vétérinaire cantonal ; aura-t-il maintenant un avis ? C'est possible visiblement, puisqu'il le fait paraître dans la presse.

Dès que les conseils de ces gens avisés nous parviendront dans le cas contraire, nous allons lever cette interdiction, le but n'étant pas d'embêter la population et de perturber les habitudes, mais de prévenir des possibilités d'épidémie à ce stade-là.

Vous avez également vu qu'il y a eu un article dans le *24 Heures*, vous l'avez cité tout à l'heure, dans lequel les responsables du Service vétérinaire fédéral s'expliquaient, ainsi que la personne qui était censée gérer la distribution de pain aux cygnes de la ville d'Yverdon.

Ce sont donc des mesures provisoires, dont il faut s'accommoder encore quelque temps, mais on peut vous rassurer, Monsieur le Conseiller, dès qu'il est possible de lever cette mesure, nous nous ferons un plaisir de le faire, pour se retrouver dans la situation antérieure.

Je vous remercie.

**Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :**

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse et de ses Services de veiller sur les bipèdes et palmipèdes de la Ville.

\* \* \* \* \*

**Monsieur le Président :**

Nous sommes toujours au point 11 de notre ordre du jour. La parole n'est plus demandée, du moins par notre Conseil. La Municipalité a-t-elle des réponses à apporter au Conseil ?

\* \* \* \* \*

**Réponse de Monsieur le Syndic à Monsieur Pascal FER (Simplification des démarches administratives - guichet unique)**

J'aimerais répondre à Monsieur Pascal Fer qui, lors de la séance du Conseil communal du 2 février 2006, a interpellé la Municipalité sur la problématique du soutien à l'établissement d'entreprises nouvelles par le biais d'une simplification des démarches administratives auxquelles elles sont confrontées, par exemple avec la création d'un guichet administratif unique.

La question est d'actualité, et elle l'est depuis de nombreuses années.

Les problèmes auxquels sont confrontées les entreprises nouvelles qui cherchent à s'implanter en Suisse sont aussi anciens, pourrions-nous dire, que le fédéralisme de notre pays, qui connaît trois niveaux de décisions : fédéral, cantonal et communal, et qui connaît aussi, en matière d'implantation d'entreprises, trois obstacles principaux à enjamber, sans compter les innombrables obstacles secondaires issus des législations fédérales et cantonales, le plus souvent, et plus rarement des réglementations communales.

La jungle fédéraliste à laquelle est confrontée une entreprise nouvelle n'a pas échappé à la sagacité des autorités politiques, qui ont multiplié les organismes et les guichets, tous plus uniques les uns que les autres, que sont le SECO au niveau fédéral, le DEWS au niveau romand, le DEV au niveau cantonal vaudois, et l'ADNV au niveau de notre région.

Faut-il créer un guichet unique supplémentaire au niveau communal ?

Depuis la création de cet organisme, et abstraction faite d'une parenthèse de quelques années, la Ville d'Yverdon-les-Bains a toujours considéré l'ADNV comme la plaque tournante en matière d'implantations économiques nouvelles aussi bien sur le plan yverdonnois que sur le plan régional. Elle a trouvé dans cette collaboration l'économie de la création et l'exploitation d'un guichet communal unique qui serait venu s'ajouter à la liste déjà longue des guichets uniques qui oeuvrent en la matière.

Cette multiplicité d'organismes qui, comme autant de bonnes fées, se penchent sur les berceaux des entreprises nouvelles, est la conséquence de notre système fédéraliste, ou plutôt sa rançon.

Il serait souhaitable certes, face à une concurrence internationale croissante dans le domaine de la promotion économique, de ne plus considérer notre fédéralisme comme un dogme intangible, qui aurait l'effet pervers de faire obstacle à notre prospérité. Les mesures qui seraient susceptibles de pallier cette complexité administrative pourront toucher à la conception que certains ont du fédéralisme et ouvrir un débat et des rivalités politiques.

Cet écueil ne rebute cependant pas nos autorités fédérales. Actuellement, le SECO - via son site web - consulte le tissu économique suisse, pour s'enquérir de ses attentes envers l'administration en général. Cette consultation fait suite à une étude sur les possibilités de simplification des procédures administratives, qui répertorient plus de 100 mesures diverses. Cette étude est consultable sur le site du SECO <http://www.seco.admin.ch/index.html?lang=fr> (Programme d'action pour l'allègement des tâches administratives des entreprises). Son thème est d'ailleurs le thème d'une récente revue *La Vie Economique*, publication du SECO, avec un éditorial de Monsieur le Conseiller Fédéral Joseph DEISS.

Les mesures proposées portent sur le développement des échanges d'informations électroniques entre les entreprises et l'administration, la réduction des autorisations et des règlements du Département fédéral de l'Économie. Ce programme d'action en cours par l'administration fédérale est à saluer mais devrait surtout être un processus permanent et ne pas faire l'objet d'un toilettage général une fois de temps en temps, quand la cruche déborde.

Les différentes publications consultables mettent en évidence les compétences cantonales et fédérales en la matière, voire celles de tiers telles que par exemple la SUVA ou l'ECA. Nous n'y avons pas trouvé d'interventions pour lesquelles les communes auraient un rôle décisionnel à jouer et force est de constater que la marge de manœuvre communale en la matière est restreinte.

A titre d'illustration, une enquête conduite par l'ADNV, il y a deux ans, et à laquelle avaient répondu près de 150 entreprises de la région, dont les 2/3 du secteur secondaire, avait mis en évidence la TVA, le passage en douanes et les permis de travail comme les principaux domaines entravant la vie des PME. Sur les deux premiers points, la Confédération a fait des propositions et seul le dernier implique indirectement les communes.

Dans le Canton de Vaud, mais pas dans tous les cantons suisses, les communes sont en effet appelées à donner un préavis sur les demandes de permis, y compris les frontaliers. Avec la mise en vigueur des accords bilatéraux, ces procédures se sont considérablement simplifiées et l'abandon de ce préavis ne changerait quasiment rien : au contraire, il permet quelques fois aux communes d'appuyer des requêtes particulières pour des ressortissants hors Union Européenne.

Néanmoins, des simplifications sont certainement possibles à notre niveau, principalement dans les procédures :

- d'aménagement du territoire et d'attribution des permis de construire ;
- les autorisations d'exploitation et les autorisations commerciales.

Ces domaines sont toutefois en grande partie régis par le droit cantonal et leur simplification n'ouvre qu'un champ d'action que très restreint aux communes.

L'opportunité d'un guichet unique demeure cependant d'actualité. Le canton y répond pour les projets de création ou de développement d'entreprises par le réseau constitué de son service de l'économie et des 5 régions économiques vaudoises, appelées les Communautés d'Intérêts, dans le Nord Vaudois l'ADNV. Ces régions doivent par contrat avec le Canton fournir un certain nombre de prestations dont, entre autres, le conseil à la création, la recherche de terrains ou locaux, la recherche de financement, de partenaires ou aiguiller les porteurs de projets vers les services et prestations concernés

En conclusion, les axes susceptibles de s'ouvrir au niveau de notre commune portent sur :

- l'amélioration et l'accélération des transferts d'information entre nos services et l'ADNV, conçue comme guichet unique régional,
- la simplification, dans la mesure offerte par la législation fédérale et cantonale des procédures spécifiquement communales qui s'inscrivent dans les processus d'implantation de nouvelles entreprises.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre patience.

\* \* \* \* \*

**Monsieur le Président :**

Merci Monsieur le Syndic. La Municipalité aurait-elle d'autres réponses à apporter au Conseil ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Non, Monsieur le Président.

**Monsieur le Président :**

Si plus personne ne demande la parole, nous arrivons ainsi au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation, ainsi que le public de nous avoir suivi. Pour autant qu'il y ait de suffisamment de matière, je vous donne rendez-vous le jeudi 4 mai prochain.

---

Je lève cette séance en vous souhaitant une excellente fin de soirée.

Il est 22h15.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Maximilien BERNHARD

Claudine RIEBEN

Président

Secrétaire

**TABLE DES MATIERES**  
**du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 avril 2006**

	Pages
1. Appel .....	84
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mars 2006 .....	85
3. Communications du Président.....	85
4. Communications de la Municipalité .....	87
5. Préavis no 02/06 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 429'000.- pour raccorder à Internet tous les P.C. des bâtiments scolaires de la commune. (Monsieur David WULLIAMOZ, rapporteur) .....	88
6. Préavis no 05/06 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 2'377'000.- pour le réaménagement de la rue de Graveline. (Monsieur Patrik DURUZ, rapporteur) .....	90
7. Préavis no 06/06 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 875'000.- pour l'aménagement d'un carrefour giratoire à la route de Lausanne, au débouché de la rue des Champs-Lovats et de la rue des Condémines. (Monsieur Vassilis VENIZELOS, rapporteur).....	95
8. Préavis no 07/06 concernant la modification du règlement communal sur les égouts. (Monsieur Jean-David CHAPUIS, rapporteur) .....	98
9. Préavis no 08/06 concernant l'acceptation de la succession de Madame Carmen HARTMANN. (Monsieur Claude-Alain ROMAILLER, Président de la Commission des finances, rapporteur).....	100
10. Préavis no 10/06 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 332'000.- pour l'aménagement d'une fourrière à voitures et bateaux sur la parcelle communale no 1303, sise à la rue des Prés-du-Lac. (Monsieur Pascal FER, rapporteur) .....	100
11. Propositions individuelles et interpellations .....	111
<i>Questions de Monsieur Roland FAVRE (Affichage des résultats lors des élections - Bus mis à disposition des sociétés sportives).....</i>	<i>111</i>
<i>Question de Monsieur Gilles VERDON (Motion déposée concernant l'interdiction de fumer dans tous les bâtiments communaux).....</i>	<i>114</i>
<i>Motion de Monsieur Roger RANDIN (Prise en charge par la Municipalité des frais de garde des jeunes enfants pendant les activités liées à un engagement au sein du Conseil communal) .....</i>	<i>115</i>

---

<i>Question de Monsieur Jean-Louis KLAUS (Dépistage des mauvais traitements envers les enfants).....</i>	<i>116</i>
<i>Question de Monsieur Walter ECKINGER (Changement du règlement scolaire qui permet de fumer dès 16 ans) .....</i>	<i>117</i>
<i>Question de Monsieur Jacques FIVAZ (Installation de chauffage à la colonie de Mauborget).....</i>	<i>118</i>
<i>Question de Madame Suzanne ROETHLISBERGER (Accès rue J.-A. Venel 146 et 148).....</i>	<i>119</i>
<i>Question de Monsieur Michel WERKLE (Harmonisation des horaires scolaires - raison de la constitution d'un groupe de travail) .....</i>	<i>119</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Prévention de la grippe aviaire)</i>	<i>120</i>
<i>Réponse de Monsieur le Syndic à Monsieur Pascal FER (Simplification des démarches administratives - guichet unique).....</i>	<i>123</i>